«Catherine Morin-Desailly : « Un audiovisuel public de qualité d financé par des dotations publiques »»

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Catherine Morin-Desailly : « Un audiovisuel public de qualité doit être des dotations publiques »

Alors que le Sénat examine du projet de loi de finances pour 2013, **Catherine Morin-Desailly tient à réaffirmer son engagem financement pérenne de l'audiovisuel public.**

Comme elle l'avait affirmé en tant que rapporteur du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et au nouveau télévision : « *la question du financement de France Télévisions ne peut se passer d'un débat sur la Contribution à l'Audiovisuel p son financement le plus naturel, le plus dynamique et le plus pérenne.* ***Un financement majoritairement assuré par la différencie une télévision publique d'une télévision d'État****.* » A l'heure où les recettes publicitaires baissent pour toutes les sur les FAI est menacée par Bruxelles, Catherine Morin-Desailly souligne que le **débat sur la CAP est toujours plus d'actualité**

France Télévisions, Radio France, l'Institut National de l'Audiovisuel, Arte et l'Audiovisuel extérieur de la France, qui bénéfic (ex-redevance), appartiennent à notre patrimoine. Pour l'élue de Seine-Maritime « ***Ces institutions sont des vecteurs de trans et d'information. C'est parce qu'ils remplissent une mission de service public*** *qu'il faut* ***assurer leur financement.*** **»**

Catherine Morin-Desailly explique « ***Le financement de l'audiovisuel doit répondre à deux exigences : indépendance et st*** *l'indépendance, les recettes doivent résulter de la CAP et non des dotations étatiques. Pour la stabilité, il faut élargir l'assiette de*

C'est dans cet esprit que **la sénatrice de la Seine-Maritime déposera deux amendements au projet de loi de finances,** am propositions qu'elle a faites lors de son rapport « Les comptes de France Télévisions, quelles ambitions pour la télévision publ première repose sur un **principe de neutralité technologique, comme dans tous les pays voisins, il étend la CAP à équipés pour recevoir la télévision** (sachant que chaque foyer fiscal ne pourra être redevable que d'une seule redevance, que de terminaux qu'il possède). Le second repose sur un principe de justice fiscale, il vise à **réintégrer les résidences secondai** hauteur de la **moitié de la CAP** (soit 64 euros).

Catherine Morin-Desailly défend : « ***L'objectif de mes propositions est d'assurer sur le long terme un financement indéper l'audiovisuel public****. Les députés ont fait un premier pas en adoptant une revalorisation de la CAP.* ***Il appartient désorma responsable****. A cet effet, je regrette que la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, privilégie, sur propo David Assouline, une nouvelle hausse de la CAP plutôt qu'un élargissement de l'assiette qui aurait l'avantage de rapporter deux (plus 100 millions d'euros contre 50 millions d'euros). Il y a pourtant là* ***un choix de vraie justice fiscale*** *plutôt qu'un nouvel effo où l'on en demande déjà beaucoup, reposant sur tous les Français. »*

Catherine Morin-Desailly tient à ajouter qu'en cette période de crise financière, il est bien entendu que tous les acteurs do

réduction du déficit budgétaire français, l'audiovisuel public y compris. Dès lors, s'il est logique que France Télévisions cont**la baisse importante et brutale de ses ressources prévues pour 2013** (-153 millions d'euros) **menace les réformes** présidente du groupe d'études « Média et Nouvelles Technologies » estime que l'effort, très important exigé par l'Etat, aura aménagement pluriannuel. A défaut, elle s'interroge sur les missions, inscrites au Contrat d'Objectif et de Moyens, qui devront ê l'entreprise publique. Le Gouvernement doit donc prendre ses responsabilités.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC